



Annulation vente véhicule occasion

Par Ruby29

Bonjour

Le 26/04 j'ai signé un bon de commande pour une Mitsubishi Space star invite sauf que le vendeur barre "invite" et met "space star IN" à la place en me disant qu'il s'est trompé dans le modèle lors de l'annonce. Je fais un chèque (encaissé le 6 mai) de 2500 euros alors que sur le bon de commande c'est indiqué 1500 euros!!!

Quelques jours plus tard je m'aperçois que le modèle n'est pas une IN mais une red line édition...

Le vendeur, concessionnaire de la marque Mitsubishi me fait une simulation de prêt avec extension de garantie.... Me renseignant à ma banque, le prêt est plus intéressant donc j'informe le vendeur que je ne prend que l'extension de garantie sur 36 mois.

Bizarrement le vendeur m'explique ne pas savoir si cela est possible car ça ne fait pas longtemps qu'ils font cette garantie !!!!

Puis le 12 mai, je demande une copie du contrôle technique avant versement du solde... Et là mystérieusement le CT est introuvable au garage .. le vendeur me dit qu'il était "juste" indiqué "ripage excessif" et qu'il va faire refaire le parallélisme.

Bref es ce que je suis dans mes droits si j'annule la vente ?

Merci et désolée du pavé

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Oui, vous êtes dans votre droit. Notamment vis à vis du CT.

Le vendeur d'un véhicule (si plus de 4 ans) doit obligatoirement fournir un contrôle technique datant de moins de 6 mois avant la vente.

- Demander le contrôle technique par écrit (courrier recommandé avec accusé de réception) en rappelant l'obligation légale au vendeur.

Profitez-en pour lister les autres problèmes

- Exigez l'annulation de la vente si le contrôle technique n'est pas fourni.

- Saisir la justice en cas de litige persistant.